

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 22 JANVIER 2020**

**Présents :** MM BRETIN Christian, COLONOZET Nathalie, ROUX Philippe, POLY Bernard, FORAS Annie, RIVATTON Xavier, COMTE Elodie, PIDOUX Valérie, CLEMENT Colette, BARBIER Jean-Claude, BEAUDART Clémence, CHAUVIN Yves, JOUFFROY Brigitte.

**Absents excusés :** PUTIN Dominique a donné procuration à BRETIN Christian  
LAURENT Daniel a donné procuration à Mr CHAUVIN Yves.

**Secrétaire :** BEAUDART Clémence.

**1/ Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 14 octobre 2019 :**  
Le compte rendu est adopté à 10 voix pour, 5 voix contre.

**2/ Délibération demande subvention DETR isolation logement rue de la Gare :**

Monsieur le Maire, Christian Bretin présente ce dossier.

Dans la continuité des travaux de peinture de l'Accueil de Loisirs notre municipalité a souhaité aussi procéder à la réfection des murs extérieurs des logements en location dont nous sommes propriétaires et qui sont attenants au bâtiment intercommunal.

Les simples travaux de peinture ont déjà été effectués.

Quant à l'isolation extérieure de notre bâtiment, celle-ci est très dégradée et en conséquence elle ne peut être peinte.

Aussi il convient de la remplacer par une isolation extérieure neuve qui devra bien sûr être peinte.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,**

SOLLICITE la Préfecture du Jura pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de la DETR pour les travaux d'isolation du logement situé 4 rue de la Gare pour un coût prévisionnel de 37 450,02 € HT.

CHARGE Monsieur Le Maire de signer tous documents se rapportant à cette affaire.

**3/ Délibération demande subvention DETR porte de secours du gymnase :**

Monsieur le Maire, Christian Bretin présente ce dossier.

Le club Body Physic cousançois a pour vocation la gymnastique et la musculation. Ce club qui possède un nombre considérable d'adhérents (près de 180 personnes) souhaite que chacun d'entre eux puisse accéder à leur espace dédié par l'intermédiaire d'une entrée spécifique.

Actuellement tous les pratiquants pénètrent dans le gymnase par différentes entrées afin d'accéder à leur salle, ce qui n'est pas satisfaisant en terme de fonctionnement et de sécurité.

Aussi, il nous convient de créer un accès spécifique vis-à-vis des adhérents, ce qui nécessitera des travaux structurels qui incombent à notre commune. Le bâtiment en question étant notre propriété.

Les travaux se résument ainsi :

- Transformation de l'actuelle porte de secours en porte principale,
- Remplacement de l'actuelle porte principale en porte de service.

En ce qui concerne les badges d'accès et le logiciel de contrôle liés à la future porte d'entrée principale, ceux-ci seront à la charge du club. Ils ne sont ici naturellement pas chiffrés.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,**

SOLLICITE la Préfecture du Jura pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de la DETR pour les travaux porte de secours du gymnase pour un coût prévisionnel de 4 263,37 € HT.

CHARGE Monsieur Le Maire de signer tous documents se rapportant à cette affaire.

#### **4/ Délibération demande subvention DETR désenfumage gymnase :**

Monsieur le Maire, Christian Bretin présente ce dossier.

Après vérification des organes de sécurité il est nécessaire de remettre en état notre installation de désenfumage du gymnase.

Celle-ci est effectivement obsolète et nécessite son remplacement dans les délais les meilleurs.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,**

SOLLICITE la Préfecture du Jura pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de la DETR pour les travaux de désenfumage du gymnase pour un coût prévisionnel de 28 122,72 € HT.

CHARGE Monsieur Le Maire de signer tous documents se rapportant à cette affaire.

#### **5/ Délibération demande subvention DETR façade Grenette :**

Monsieur le Maire, Christian Bretin présente ce dossier.

La façade extérieure Nord et Ouest de la salle de la Grenette présente quelques dégradations des murs. Ceux-ci méritent un embellissement afin que le nouvel éclairage par réflexion grâce à des projecteurs Leds qui ont été installés en 2019 soit plus efficient d'autre part.

Nous détenons déjà la peinture au niveau de notre Mairie.

Lucky Mégard accepte de mettre en œuvre les travaux de ravalement de cette façade ainsi que ceux liés aux boiseries, aux portes et aux fenêtres qui sont concernées.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,**

SOLLICITE la Préfecture du Jura pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de la DETR pour les travaux de la façade de la Grenette pour un coût prévisionnel de 5 924,80 € HT.

CHARGE Monsieur Le Maire de signer tous documents se rapportant à cette affaire.

#### **6/ Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020 :**

Madame Nathalie Colonozet, Adjointe au Maire, présente ce dossier.

Conformément au code général des collectivités territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, préalablement au vote du budget primitif 2020, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

Cette autorisation du conseil municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits. Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

Chapitre	Crédits ouverts en 2019 (BP + DM)	Montant autorisé avant le vote du BP
20- Immobilisations incorporelles	7 424,00 €	1 856,00 €
204- Subventions d'équipement versées	148 105,00 €	37 026,00 €
21- Immobilisations corporelles	802 117,22 €	200 529,00 €
23- Immobilisations en cours	155 000,00 €	38 750,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>278 161,00 €</b>	

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qu'il accepte, l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2020, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2020.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

#### 7/ Délibération prime de fin d'année 2019 des agents communaux :

Monsieur le Maire, Christian Bretin présente le dossier.

- Le principe de la prime est à la fois un outil de management et une juste récompense au regard de la qualité des prestations.
- L'application s'effectue sur 2 niveaux :
  - L'entretien d'appréciation,
  - La prime éventuelle.
- La prime annuelle : 1 principe : un seuil et un plafond pour les bénéficiaires :

Minimum : 50 €

Maximum : 150 €

- \* Aurélie GUILHEM
- \* Cécile LAMBERT
- \* Jérôme DELIN
- \* Marc-Antoine GAGLIARDI
- \* Sébastien MAGNIN
- \* Mickaël PERROT
- \* Josette COTTIER(23h30)
- \* Claude GOUDOT (9h30)
- \* Floriane PROST (1h)
- \* Angélique CLAUDIN (3h30)

**TOTAL DES PRIMES DEMANDEES : 1 210 €**  
**Pour mémoire 1 040 € en 2018**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte le versement de la prime de fin d'année 2019 aux salariés municipaux.

### **8/ Délibération demande adhésion de la Communauté de Communes Porte du Jura à l'Etablissement Public Foncier :**

Monsieur le Maire, Christian Bretin présente le dossier.

L'Etablissement Public Foncier Bourgogne/Franche-Comté est un établissement public à caractère industriel et commercial qui mène des procédures permettant l'acquisition et la gestion du foncier nécessaire à la réalisation de projet d'intérêt public.

L'EPF est au service des stratégies foncières des EPCI qui en sont membres et agit sur son périmètre géographique.

En vue de la réalisation de projets d'intérêt public l'EPF a vocation à acquérir directement des biens fonciers, les porter, les gérer puis les rétrocéder à la collectivité.

L'EPF peut être délégataire du droit de préemption et peut mettre en œuvre la procédure d'expropriation : ses possibilités d'intervention font que l'EPF est un interlocuteur neutre pour la collectivité concernée et efficace en matière de négociation.

La technique du portage foncier offre l'avantage pour la collectivité de faire pré financer et gérer par un organisme extérieur tout ou partie des dépenses d'acquisition et les travaux le cas échéant et sur une durée qui peut aller de 2 à 12 ans.

Cette technique permet à la collectivité de disposer de biens au moment opportun sans apport financier immédiat.

L'EPF étant propriétaire du bien acheté, il assume toutes les responsabilités et charges du propriétaire en terme de gestion d'occupant et d'intervention sur le bâti avant rétrocession.

#### **Frais de portage pour la collectivité**

(soit Cousance)

Les frais de portage se calcule par année, ils sont de :

- \* 1 % HT les 4 premières années,
- \* 2 % HT les années 5 à 8,
- \* 3 % HT de 9 à 12 ans,
- \* Les impôts et taxes.

#### **Frais annuels pour l'EPCI adhérente**

(soit Porte du Jura)

Le coût annuel pour l'EPCI est assis sur le nombre de foyers fiscaux au sein de son territoire.

Il est en moyenne de 8 € par an et par foyer fiscal.

Ce qui signifie que chaque foyer fiscal de l'EPCI verra son impôt augmenté de 8 € par an.

Le Conseil Municipal vote à 9 voix contre, 5 voix pour, et 1 abstention l'adhésion de la Communauté de Communes Porte du Jura à l'Etablissement Public Foncier.



### 9/ Délibération pour pénalités de retard pour traitement et indexation des actes d'état civil à la société Numérize :

Monsieur le Maire, Christian Bretin présente le dossier.

Notre commune de Cousance a délibéré le 24 janvier 2018 pour la numérisation et l'indexation des registres d'état civil par la société Numérize.

Ces travaux ce sont mis en œuvre dans les locaux du SIDEDEC.

Conformément à un planning qui nous a été imposé nous avons déposé nos registres le 18 juin 2018 au SIDEDEC.

Fin octobre 2018 les actes étaient numérisés mais la société Numérize ne les avait pas indexés dans le logiciel de gestion du SIDEDEC.

Le délai de livraison des données prévu dans le cadre du marché étant dépassé, nous sommes en droit d'appliquer des pénalités de retard de 1/1000<sup>ème</sup> par jour de retard prévu.

Le nombre de jours de retard observé est de 378.

Le montant des pénalités à appliquer est donc de 1 039,16 €.

$$\text{Soit } 2\,749,10 \text{ €} * \times 378 \text{ jours} / 1\,000 = 1\,039,16 \text{ €}$$

\* Facture à régler

$$\text{Donc nous réglerons } 2\,749,10 \text{ €} - 1\,039,16 \text{ €} = 1\,709,94 \text{ €}$$

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte d'appliquer les pénalités de retard pour le traitement et indexation des actes d'état civil à la société Numérize.

### 10/ Délibération créances éteintes :

Madame Nathalie Colonozet, Adjointe au Maire présente les dossiers de créances éteintes :

Dossier n° 1	222,86 €	Dettes 2017 et 2018
Dossier n° 2	301,01 €	Dettes 2016-2017 et 2018
Dossier n° 3	55,73 €	Dettes 2018

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte de passer les dossiers de facture d'eau ci-dessus en créances éteintes.

### 11/ Délibération pour remboursement ou non de la retenue de garantie pour travaux City Stade à la société SAE :

Monsieur le Maire, Christian Bretin présente le dossier.

Notre City Stade a été réalisé au cours de l'été 2017 dans le cadre du chantier « Cap à l'Ouest ».

Le coût initial de cette structure s'est établi à hauteur de 43 908 € TTC avant subventions.

Une retenue de garantie de 5 % s'applique dans le cadre de ce marché sur le montant TTC soit 2 195,40 €.

Suite à la réunion de réception le 20 septembre 2017, en présence du maître d'ouvrage (notre commune), du maître d'œuvre (ABCD Olivier Lagut) ainsi que de l'entreprise SAE, un procès-verbal de réception a été établi en date du 28 septembre 2017 mais avec réserves et transmis à la société SAE.

Quelques travaux demandés ont été réalisés, mais à l'exception de retouches de peintures, d'excès de sable sur le terrain synthétique et de quelques boulonneries trop courtes.

Aujourd'hui ces petits travaux complémentaires ne sont pas réalisés et le procès-verbal de réception définitive ne nous est pas parvenu signé.

En conséquence nous ne souhaitons pas procéder au règlement de la retenue de garantie de 5 % soit 2 195,40 €.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents le non remboursement de la retenue de garantie concernant les travaux du City Stade du chantier « Cap à l'Ouest » soit un montant de 2 195,40 €.

## 12/ Délibération campagne de stérilisation des chats errants 2020 :

Monsieur le Maire, Christian Bretin présente le dossier.

- En France et à Cousance aussi les abandons de chats sont une réalité, et ceux-ci deviennent des chats errants. Il y en a, en France, plus de 11 millions !
- Abandonner un chat non stérilisé c'est multiplier les risques qu'il se reproduise à la chaîne :
- 

### Illustration

Année 1 : 3 portées génèrent 12 chatons

Année 2 : possibilité de 144 chats

Année 3 : possibilité de 1 728 chats

Année 4 : possibilité de 20 736 chats

### Quelles sont les conséquences ?

- Les salissures,
- Le tapage nocturne,
- La propagation d'infection de parasites et de maladies, telles la leucose féline, le sida des chats, etc...
- La destruction des sacs poubelles,
- L'éparpillement des déchets qui attirent les rats,
- Les risques accidentogènes sur nos voiries.

### Que faire ?

Stériliser et identifier

### Pourquoi ?

La lutte contre les reproductions incontrôlées des chats relève de la compétence du Maire de la Commune concernée (article L 211-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

### Comment ?

Par l'intermédiaire d'une convention entre notre Commune et l'Association 30 Millions d'Amis.

### Qui ?

Colette Clément a géré à titre bénévole cette opération en 2017, 2018 et 2019.

### Objectif 2020

Renouveler la convention Commune de Cousance avec 30 Millions d'Amis avec les acteurs suivants :

Une responsable de l'opération : Colette Clément

Un vétérinaire : Docteur Violot à Cousance

Une structure d'aide : 30 Millions d'Amis

Notre Commune de Cousance

### Quels bilans pour les exercices 2017, 2018 et 2019

19 chats ont été stérilisés et identifiés dans le cadre de la convention.

Un chat a été stérilisé et identifié mais hors convention.

Budget consacré par la Commune de Cousance : 794 €.

### Quel contrat proposé pour 2020 ?

10 chats stérilisés et identifiés sur la base de 5 mâles et 5 femelles pour un coût prévisionnel de : 68 € x 5 et

94 € x 5

= 810 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte d'effectuer une nouvelle campagne de stérilisation des chats errants pour l'année 2020.

### 13/ Divers et dernières minutes :

#### - Remerciements divers

#### - Contrats d'assurance :

Nous avons souhaité faire procéder à l'analyse de notre contrat d'assurance dont la SMACL en assurait la gestion depuis de nombreuses années. Aussi nous avons désiré bénéficier d'une analyse comparative vis-à-vis de l'autre assureur des collectivités locales qui est GROUPAMA.

Conclusion :

Sur les critères du prix et de la nature des garanties, GROUPAMA s'est avéré être le mieux disant.

En conséquence c'est vers cet assureur que notre choix s'est porté : nouvelles garanties supérieures sur la plupart des critères. Nouvelle prime annuelle : 11 000 € au lieu de 14 500 € précédemment d'où une économie substantielle pour notre collectivité.

#### - Maison pour tous :

Ce grand projet immobilier est aujourd'hui finalisé.

Il sera présenté au Maire et ses Adjoints le 30 janvier prochain par les responsables de La Maison pour Tous.

Les travaux vont se mettre en œuvre à l'issue de ce premier trimestre selon les dirigeants.

#### - Panneaux de signalisation :

Le Maire informe les élus que les panneaux de signalisation font l'objet d'une ou deux commandes chaque année lorsque le volume de chaque commande est suffisant ceci afin de limiter les frais de port.

#### - Station de pompage :

Un système de javellisation automatique de l'eau sera proposé au budget eau pour 2020.

#### - Finances :

En attendant l'ensemble des éléments financiers définitifs de la part du trésorier de Beaufort au titre de l'exercice 2019, Monsieur le Maire fait part aux élus d'une donnée financière de la première importance que nous connaissons d'ores et déjà et qui est celle de notre capacité d'autofinancement brute. Celle-ci est supérieure à 263 000 €. Elle est le résultat entre nos recettes et dépenses de fonctionnement. En d'autres termes, elle représente l'encours financier qui exprime notre « train de vie » qui en l'occurrence est géré à Cousance avec rigueur.

Par comparaison, aux communes de taille identique, la capacité d'autofinancement par habitant cousançois est largement supérieure.

Séance levée à 22 h 00  
Le Maire - Christian BREYER

